

Convention

Entre les soussignés

Aouras association d'étude et de recherche sur l'Aurès antique, dont le siège est au 12, rue Franqueville, 75116 Paris France représentée par son président monsieur Pierre Morizot dûment mandaté par le bureau de l'association pour agir en son nom,

Et

L'Association Minerve pour la protection des ruines et la sauvegarde de l'environnement dont le siège est à Tébessa Algérie, représentée par son président en exercice, monsieur Hamidène Mourad dûment mandaté par le bureau pour agir en son nom

Est convenu ce qui suit

Objet de la convention

La présente convention a pour objet de réunir les conditions nécessaires aux activités d'études et de recherche conformes aux statuts des deux associations, et de mettre en commun les possibilités de leur réalisation sur le terrain

Domaines d'action :

Tridimensionnel : culturel, scientifique et administratif

A la demande de Minerve , l'Association Aouras assiste et conseille l'association **Minerve** dans les domaines définis par ses statuts

L'Association Minerve , facilite et prépare le terrain juridique des programmes scientifiques définis par les deux associations et s'engage à en faciliter l'application

Les Plans

Plan d'étude :

Etablissement de programmes de recherche annuels valorisant le patrimoine culturel de la région de Tebessa

1. Exécution de ces programmes par des reconnaissances sur le terrain
2. Echange d'idées, d'avis, de documentation, d'étude d'ordre culturel
3. Sur le plan administratif : cette coopération se fera dans le respect de la législation algérienne en vigueur dont **Minerve** sera le garant.

Aoures se propose, à la demande de Minerve, de l'associer pleinement à ses activités techniques, culturelles et scientifiques dans le ressort de la wilaya de Tébessa

Aouras est prête en outre dans la mesure de ses moyens à apporter son assistance, ses conseils et son aide à Minerve.

Sur sollicitation de Minerve, Aouras s'efforcera de favoriser la formation en France ou sur place des spécialistes compétents en matière archéologique. et de les associer à ses travaux

Minerve s'engage à associer les membres d'**Aouras** à ses propres activités

scientifiques en s'employant notamment à obtenir les agréments nécessaires en faveur des chercheurs et experts d'Aouras lors de leur déplacement dans les périmètres archéologiques et historiques de la région de Tebessa.

Les deux parties sont d'accord pour organiser des journées d'études et des colloques dans le cadre de leurs objectifs communs

Elles s'efforceront, aussi, d'y associer les autorités compétentes de la région de Tébessa et à la demande de celles-ci leur apporteront leur concours pour l'organisation de manifestations de cet ordre

Programme d'activité pour l'année en cours (2007)

1. En attendant élaboration par Minerve d'un site web, Aouras donnera à Minerve la possibilité d'utiliser son propre site pour la diffusion des informations relatives à leurs objectifs scientifiques et culturels
2. Aouras est disposée à étudier avec Minerve les conditions d'élaboration d'un guide ou circuit touristique à l'aide de document et données actualisées
3. Les deux parties lanceront l'opération de salubrité du site et la réfection de la clôture de l'amphithéâtre de Tebessa, en sachant qu'Aouras est prête à prendre à sa charge l'aspect financier de ces travaux, sur la base du contrat envisagé pourvu qu'elle ait la possibilité de vérifier avant règlement leur bonne exécution
4. Des reconnaissances seront réalisées en commun dans les secteurs de Gastel et de Besseriani et Négrine. en vue de l'étude et de la protection de ces sites
5. Aouras et Minerve procéderont à l'échange de leurs documents et de leurs archives portant sur les opérations envisagées ;
6. l'association Minerve participera aux journées de Compiègne. sous la forme de l'apport d'une documentation inédite, en particulier grâce à la réalisation d'un film documentaire :

Les deux associations conviennent aussi d'examiner, ensemble, d'autres programmes de recherche valorisant la région de Tébessa et son passé historique.

Les deux associations assurent la diffusion de ces recherches en participant aux journées d'études, colloques s'y rapportant etc. Ils s'accordent pour la publication des résultats et produits de leurs travaux réalisés au nom des deux associations dont les noms devront être expressément mentionnés

Le présent accord est valable pour une durée de 3 ans. Il fera chaque année l'objet d'une mise au point réalisée en fonction des résultats obtenus

à Tébessa
pour l'association
Minerve
Hamidane mourad

à Paris
pour l'association
Aouras
P.Morizot

Tébessa, mars 2007

Noms et adresse des membres du bureau de Minerve

E-mail : assominer@yahoo.fr

Tel fax 0021337496434

p/ 070921713- mourad Président

072321857 - saad aouaitia

070373344 – kanouch abd-el-hamid Secrétaire général